

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 42 (2005)
Heft: 1648

Artikel: Constitution européenne : les socialistes français et l'Europe
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013549>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les socialistes français et l'Europe

En 1966, les socialistes et les syndicalistes français s'étaient réunis à Grenoble pour discuter d'un programme et d'une politique de prise du pouvoir. Mendès-France, André Philip, Alfred Sauvy, Gilles Martinet, Michel Rocard, animaient le débat.

La question centrale était la suivante. Un gouvernement de gauche aura à affronter une grève des capitaux; la monnaie sera mise en danger; les revendications, si elles sont satisfaites pousseront l'inflation. Comment réagir? Par des méthodes protectionnistes? Mais elles seraient contraires au traité de Rome, créant l'Europe des Six.

Dans le compte rendu de *DP*, qui participait en observateur, on relevait: «Cette libre concurrence européenne, la gauche de Grenoble l'accepte. Ce choix est d'autant plus significatif que la question fut débattue en commission (des commissions ouvrentes à tous les participants travaillèrent le samedi soir de 9 heures à minuit) en présence de Mendès-France. (...) La gauche accepte l'Europe comme une nécessité et comme le seul espoir d'échapper, peut-être, à l'hégémonie américaine. Ce "oui" à l'Europe d'aujourd'hui entraîne de lourdes conséquences.

Dans le cadre du libre-échange européen et dans l'attente

d'une planification européenne, seule sera concevable une économie de marché. Les prix, les justes prix, la satisfaction des besoins des consommateurs, la concurrence sont dès lors admis, à Grenoble, comme les meilleurs régulateurs de l'économie. Toute entreprise devra faire la preuve de sa rentabilité. Un service, même public, devra travailler sans déficit. L'inflation devra être combattue avec acharnement. Les subventions de l'Etat devront encourager plutôt les entreprises en plein développement que les entreprises défaillantes.» (*DP* n° 52 du 12 mai 1966)

C'était en 1966. Deux ans avant mai 1968. Quinze ans avant la

prise du pouvoir. Dix-sept ans avant les mesures de rigueur choisies par François Mitterrand pour rester dans le cadre européen.

Or en 2005, toute une partie de la gauche française a fait campagne contre la Constitution parce qu'elle confirmait la concurrence à l'intérieur du marché commun. L'espace européen devenait à ses yeux le champ où triomphait le libéralisme, alors que la libre circulation est constitutive du nouvel espace économique européen. Les pionniers de 1966 étaient porteurs d'une vision. Ils acceptaient la règle du jeu. Ils ne confondaient pas libéralisme mondial et libertés européennes. *ag*

Aménagement du territoire

Un rêve qui ne façonne pas la réalité

Depuis les années trente du siècle passé, les politiques d'aménagement du territoire tentent, avec plus ou moins de succès (plutôt moins!) et de conviction (plutôt plus!), d'appliquer les principes fondateurs d'égalité et de solidarité confédérale; principes perpétuellement battus en brèche par une polarisation continue, incessante, des activités dans les grands centres urbains. Le nombre de ces centres diminue, beaucoup stagnent, mais les autres attirent de plus en plus.

Ces principes, dits de base, sont toujours remis sur l'ouvrage, car si la majorité des Suisses habitent un centre urbain, ceux-ci font encore peur et il est toujours d'actualité de déclarer que les Suisses n'aiment pas leurs villes. Depuis trois-quarts de siècle, les autorités tentent, à contre-courant, d'imposer un compromis territorial qu'elles veulent solidaire et égalitaire, mais qui, aussitôt mis en place, commence à se déliter.

Il y a septante ans, Armin Meili, l'un des protagonistes des débuts de l'aménagement du territoire en Suisse, élabore le concept de «weit dezentralisierte Grosstadt Schweiz» (grande ville suisse largement décentralisée). Après la Secon-

de Guerre mondiale, Hans Carol et Max Werner reprennent ses thèses dans *Städte wie wir sie wünschen* (Les villes comme nous les voulons, 1949). Cette idée de décentralisation concentrée va subsister jusqu'à aujourd'hui.

La réalité et les principes

En effet, l'Office du développement territorial, dans son *Rapport 2005 sur le développement territorial*, examine quatre scénarios. Le premier est tendanciel: une Suisse des métropoles; le deuxième est tourné vers le déclin urbain: dispersion et éclatement; le troisième dessine un réseau de villes: une Suisse urbaine polycentriste; et le dernier préconise une solidarité territoriale: une Suisse des régions. Puis il en tente la synthèse: cinq aires métropolitaines - Zurich, Bâle, Berne avec Bienne et Fribourg, Genève et Lausanne, Lugano - entourent autant d'agglomérations. Chaque aire possède une ville-centre sauf, curieusement, Genève-Lausanne, où il y en a deux. Ces aires correspondent via un réseau stratégique de villes appelées agglomérations-centres: Neuchâtel, Bienne, Olten, Aarau, etc. Le projet est complété par un essaim de centres

touristiques et de centres ruraux. Mais est-il vraiment utile de réaffirmer sans cesse une position ultradéfensive et volontariste? La question est d'autant plus justifiée après la longue crise des années nonante et au vu du nouveau modèle de développement économique et social qui se met en place. La propension à négocier ne caractérise pas les dirigeants économiques et la recherche de la proximité des grands centres de décisions et de communications tient lieu de principe d'aménagement du territoire.

Dès lors ne faudrait-il pas privilégier une politique territoriale qui tienne mieux compte de la réalité et vise à en limiter les effets les plus en contradiction avec les principes que l'on dit (et écrit) vouloir défendre? Par exemple en projetant une hiérarchie du territoire et des villes avec leurs régions, y compris, Europe oblige, les interfaces transfrontalières. Une métropole, ville-mère, Zurich, des grandes villes, villes-sœurs, Bâle et Genève, et des villes moyennes et petites. Ce serait sans doute plus efficace en matière de développement durable que devoir reculer sans cesse et sans l'avouer devant la progression de la tendance. *dm*